

Structures d'enseignements de la FSI, la F2SMH, la Faculté de médecine Rangueil, la Faculté de pharmacie, l'IUT de Toulouse et l'IUT de Tarbes.

Conseil d'administration du 27 septembre 2021

Délibération 2021/09/CA-085

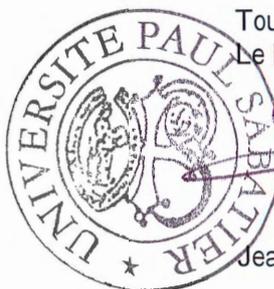
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis de la Commission formation et vie universitaire du 6 et 13 juillet 2021 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les structures d'enseignements de la FSI, la F2SMH, la Faculté de médecine Rangueil, la Faculté de pharmacie, l'IUT de Toulouse et l'IUT de Tarbes (documents joints).

Toulouse, le 27 septembre 2021
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 32
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1
Ne prennent pas part au vote : 0